



Merci de bien vouloir:

- **Couper vos micros** pendant la présentation
- **Couper votre caméra** pendant la présentation
- **Utiliser le chat** pour les questions ou **les poser oralement** à la fin de la présentation



# Coaching Doctoral Networks: Atelier Encadrement

Octobre 2024 – Partie 1: Ateliers thématiques

Point de Contact National Horizon Europe pour les Actions Marie Skłodowska-Curie



horizon  
europepcn

Rejoindre sur  
**slido.com**  
**#Encadrement**





*“**Supervision** is one of the crucial elements of successful research. **Guiding, supporting, directing, advising and mentoring** are key factors for a researcher to pursue his/her career path. In this context, all MSCA-funded projects are encouraged to follow the recommendations outlined in the Guidelines for MSCA supervision”*

\*While the Guidelines for MSCA supervision are non-binding, funded projects are strongly encouraged to take them into account

Template MSCA-DN-2024

## Guidelines for MSCA supervision (recommandations, Avril 2021)

- **Rôle de l'encadrant** (faciliter l'accès aux ressources, intégration, équité, soutien, conseil, mentorat, communication et résolution de conflits, etc.)
- **Rôle du boursier / chercheur** (suivre son plan de recherche et de développement de carrière, communiquer tout problème, informer, etc.)
- **Rôle de l'institution** (former, informer, suivre, accompagner, etc.)
- **Formation et développement professionnel pour les encadrants** (formations, soutien / mentorat par les pairs, etc.)



## European Charter for Researchers

### Principes:

- **Applicable aux chercheurs:**

Les chercheurs confirmés doivent porter attention à leur rôle d'encadrants. Ils doivent assurer ce rôle selon les **standards professionnels les plus élevés**. Ils doivent construire **une relation positive** avec les jeunes chercheurs de façon à permettre un transfert de connaissance efficient et à contribuer au développement fructueux de la carrière des jeunes chercheurs.

- **Applicable aux employeurs:**

Les employeurs et/ou les financeurs doivent s'assurer qu'une personne à laquelle les chercheurs peuvent se référer concernant leurs missions professionnelles est **clairement identifiée** et que les chercheurs ont connaissance de cette personne.

Les encadrants identifiés doivent avoir une **expérience suffisante en matière d'encadrement, avoir le temps, le savoir et l'expertise** nécessaires. Ils doivent **s'engager** à offrir aux doctorants qu'ils encadrent le soutien nécessaire et à mettre en œuvre un système de suivi et un retour réguliers concernant les progrès du doctorant.

Une Charte européenne du chercheur révisée a été produite en 2023 (Communication du 13 juil. 2023) : elle est en Annexe 2 de cette recommandation du Conseil

## Code of Conduct for the Recruitment of Researchers

**Recrutement:** Les employeurs doivent inclure une description des conditions de travail et des droits, en incluant les perspectives pour le développement de la carrière.

## L'encadrement doctoral au niveau local = encadrement au sens de l'école doctorale française

En France, l'encadrant principal d'un(e) doctorant(e) est le directeur / la directrice de thèse qui doit généralement être titulaire d'une Habilitation à Diriger les Recherches (HDR) pour pouvoir diriger une thèse.

Lorsqu'il y a co-encadrement d'un doctorant, on met généralement en place une co-tutelle de thèse (arrêté du 25 mai 2016 qui a modifié l'arrêté du 6 janvier 2005 relatif à la cotutelle de thèse).

La cotutelle de thèse fixe des règles précises pour la mise en œuvre et le déroulement des thèses en cotutelle.

**Les notions d'HDR et de cotutelle sont des notions franco-françaises qu'il ne faut pas utiliser dans le cadre du projet MSCA DN**



## L'encadrement des Doctoral Candidates (DC) dans le cadre du projet européen MSCA DN = encadrement au sens de la CE

Chaque DC a un **encadrant principal** (*main supervisor*) au sein de l'entité légale Bénéficiaire qui l'emploie et **peut avoir des co-encadrant(s)** au sein de l'entité légale Bénéficiaire ou chez d'autres partenaires du projet (Bénéficiaires ou Partenaires Associés) qui:

- Le suivent pendant la mise en œuvre de son **Projet Individuel de Recherche** (IRP décrit dans le projet),
- L'aident à rédiger et à mettre en œuvre son **Plan de Développement de Carrière personnalisé** (CDP)
- **Peuvent l'accueillir en « secondment »** dans leur établissement (et devenir leur encadrant principal durant cette période de *secondment*).

La composition du comité de thèse au niveau local peut être différente de la composition du comité des encadrant(s) du Doctoral Candidate dans le cadre du projet MSCA DN (encadrant principal + (co)encadrants).

## Chercheurs éligibles = Doctoral Candidates

- Ils ne doivent pas être déjà en possession d'un diplôme de doctorat à la date du recrutement (ceux qui ont soutenu leur thèse mais n'ont pas encore obtenu le diplôme sont considérés comme inéligibles)
- Règle de mobilité: ne doivent pas avoir résidé ou mené leur activité principale pendant plus de 12 mois sur les 36 mois précédant la date du **(premier) recrutement** dans le pays du Bénéficiaire employeur

## Inscription dans un programme doctoral

- DN Regular et ID: Inscription dans un programme doctoral menant à l'obtention d'un diplôme de doctorat dans au moins un pays membre de l'UE ou associé à Horizon Europe
- DN JD: Inscription dans deux programmes doctoraux menant à l'obtention d'un diplôme de doctorat double, multiple ou conjoint dans **au moins un** pays membre de l'UE ou associés à Horizon Europe

## Encadrement

- Chaque doctorant doit avoir **a minima un encadrant chez le Bénéficiaire** qui l'emploie et, si possible, un comité de supervision / co-encadrement (obligatoire pour les ID & JD)

	DN	DN-ID	DN-JD
<b>Joint supervision for researchers</b>	Encouraged	Mandatory (from the 2 sectors)	Mandatory

- Chaque doctorant doit aussi être encadré pendant ses périodes de **secondment** par un encadrant du bénéficiaire / partenaire associé qui l'accueille en *secondment* (**différent de l'encadrant principal chez le Bénéficiaire employeur**)

Parmi les obligations mentionnées dans le programme de travail MSCA 2023-2025:

- **Etablissement du Supervisory Board** ☐ à formaliser lors du Kick-off meeting
- **Progress report**: soumis dans les 30 jours suivant la fin de la première année du projet ☐ inclut le processus de recrutement
- **Mobility declaration** : soumise dans le 20 jours après le recrutement du chercheur et mise à jour (si nécessaire) via le portail de la CE (*continuous reporting tool*)
- **Etablissement d'un Career development plan (CDP) pour chaque DC**: un document décrivant le plan de développement de la carrière du DC, à soumettre avant le mid-term meeting avec le *Project Officer* de la REA
- **Evaluation questionnaire**: complété par chaque chercheur recruté et soumis à la fin du projet
- **Follow-up questionnaire**: complété par chaque chercheur recruté, deux ans après la fin du projet



## Section 1 – Excellence

### Part B1

### 1.4 Quality of the supervision □ sous-section dédiée à l'encadrement des doctorants

- Qualifications and supervision experience of supervisors.
- Quality of the joint supervision arrangements (mandatory for DN-ID and DN-JD).

## Section 2 – Impact

### 2.2 Credibility of the measures to enhance the career perspectives and employability of researchers and contribution to their skills development □ contribution des (co)-encadrants et du CDP

## Section 3 – Implementation

### 3.1 Quality and effectiveness of the work plan, assessment of risks and appropriateness of the effort assigned to work packages

- Deliverables List (table 3.1c) et/ou Milestones list (table 3.1d) □ CDP pour chaque DC
- Individual Research Projects, including secondment plan (table 3.1f) □ Encadrants peuvent être mentionnés (notamment pour les *secondments*)
- Progress monitoring and evaluation of Individual Research Projects □ Procédures de suivi des doctorants
- For DN-JD, joint admission, selection, supervision, monitoring and assessment procedures □ Mécanismes de co-encadrement pour les DN-JD

## Section 3 – Implementation

### 3.2 Quality, capacity and role of each participant, including hosting arrangements and extent to which the consortium as a whole brings together the necessary expertise

- Appropriateness of the infrastructure and capacity of each participating organisation as outlined in Section 8
- Commitment of associated partners to the programme  Ne pas oublier les engagements en matière d'encadrement

## Section 4 – Recruitment strategy



- Comment les encadrants seront impliqués dans le processus de recrutement

## Section 5 – Network organisation

Management structure and organization of the network, including the roles of the different actors, and modus operandi including project monitoring and decision making

- Prévoir dans la structure de gouvernance un “board” ou un “referee” pour les questions d'encadrement
- Si vous prévoyez un comité d'encadrement pour chaque DC, ne pas oublier ces comités dans la structure de gouvernance
- Procédure en cas de conflit entre un DC et son encadrant / son comité d'encadrement ?



## Section 6 – Supervisory Board

- Instance décisionnelle du projet, compétent pour les décisions concernant l'encadrement
- Tableau indiquant les noms et le genre des encadrants de chaque doctorant (DC) > à adapter à votre projet

Doctoral candidate	Main Supervisor	Gender	Co-supervisor	Gender
DC1				
DC2				
DC3				
DC4				

## Section 8 – Participating Organisations

- Beneficiaries  Role et engagements des personnel clés (incl. encadrants)
- Partenaires Associés (liés ou pas à un Bénéficiaire)  Personnels clés (précisez s'ils seront co-encadrants d'un DC)

## Section 9 – Letters of pre-agreement > **UNIQUEMENT** pour les DN Joint Doctorates

Une lettre par Bénéficiaire / Partenaire Associé délivrant un diplôme double / multiple / conjoint de doctorat  possibilité de mentionner un co-encadrement

## **Décrire l'expérience en matière d'encadrement et les qualifications des encadrants**

- Utiliser des indicateurs (nombre de doctorants suivis, carrière des doctorants suivis)
- Prévoir une formation/ un accompagnement des encadrants les moins expérimentés par les plus expérimentés (tutorat)
- Mentionner les formations / procédures de suivi des doctorants en local
- Ne pas oublier les encadrants pendant les périodes de secondment (notamment dans le secteur non académique)

Ex. : Dans la sous-section 1.4.1 où il est question des qualités d'encadrant et pas du profil scientifique des encadrants

## **Assurez-vous que les encadrants auront suffisamment de temps à dédier à l'encadrement des jeunes chercheurs**

Ex. : Possibilité de préciser le temps dédié à la supervision en pourcentage du temps de travail (section 8 – Key personnel involved)

## **Définissez et décrivez la façon dont se déroulera la communication entre les encadrants et les jeunes chercheurs**

Ex.: périodicité d'échanges individuels avec le/les (co)-encadrants / le comité d'encadrement et de la présentation de l'état d'avancement des travaux devant tous les encadrants et les autres étudiants de la cohorte (section 3: Progress monitoring)

## **Pensez à la démarche qualité concernant le suivi des étudiants qui s'appliquera à tous les participants.**

Quels outils / indicateurs ? (e.g grille de notation validée par le SB) Quelle régularité de contrôle? Importance du CDP comme outil de suivi !

## Obligatoire dans les DN Industrial Doctorates et DN Joint Doctorates & fortement encouragée dans les DN Regular

- Section 1 - Quality of the joint supervision arrangements (including mandatory joint supervision for DN- ID and DN-JD)
- Section 3 - For DN-JD, joint admission, selection, supervision, monitoring and assessment procedures

Choisissez des co-encadrants avec des **compétences complémentaires**, et, idéalement, venant **de pays et de secteurs différents** (e.g 1 académique / 1 industriel)

Les co-encadrants doivent avoir **des rôles bien définis** et **être impliqués tout au long du projet**.

Possibilité de prévoir, au sein d'un comité de supervision, des membres qui ne sont pas directement impliqués dans le projet individuel de recherche (**regard extérieur**)

Penser à la **compatibilité** entre les comités de supervision à l'échelle du réseau et obligatoires en local (si pertinent)

Possibilité d'attribuer, en plus de la structure de gouvernance, **des rôles spécifiques à l'échelle du réseau** à certains encadrants (e.g Equal Opportunity Referee, Career Advisor, Female Researchers Referee, etc.)



# Co-encadrement – Points d'attention

Ne pas confondre co-encadrement et cotutelle (dispositif français)

Les comités de recrutement peuvent devenir des **comités d'encadrement à l'échelle individuelle** (1 doctorant = 1 comité)

Planifiez et expliquez l'**organisation générale et la logistique** du co-encadrement (rôle de chacun, fréquence et modalités des réunions etc.)

Ex: Comment la communication entre les co-encadrants et le jeune chercheur sera-t-elle organisée? Comment sera organisé le suivi et le contrôle qualité lors des *secondments*? Production de rapports? Fréquence?

Etablissez une série de **règles communes et bonnes pratiques** à suivre pour tout le consortium (tous les DC).

**Pour les DN-JD : Mentionner les co-encadrements existants pour démontrer la faisabilité des mécanismes de co-encadrement**

Ex: Les encadrants du consortium, ont-ils déjà travaillé ensemble? Si non, ont-ils déjà co-encadré des doctorants avec des tiers?

**Pour les DN-ID: Décrire les retombées pour la carrière des doctorants + Importance des aspects confidentialité / droits de PI**

Ex. Valorisation des applications; mentionner des brevets/start-ups – possibles ou attendus - ou développement d'une branche de recherche particulière dans l'entreprise ?

- Vous devez définir des procédures de gestion des problèmes et/ou conflits
- Dans le système de gouvernance, prévoir un Board en charge de la résolution des conflits, notamment des conflits entre les Doctoral Candidates et leurs encadrants  
  
Ex: Supervisory Board ou Réfèrent neutre (pas directement impliqué dans la supervision des doctorants)
- Rôle des représentants d'étudiants ?
- Canaux pour faire remonter les problèmes ?
- Procédure en cas de problème pour lequel il n'y aurait pas de solution trouvée à l'amiable?



horizon  
europepcn

Rejoindre sur  
**slido.com**  
**#Encadrement**



Page dédiée aux AMSC sur le portail français Horizon Europe :

<https://www.horizon-europe.gouv.fr/amsc>



Eugenia SHADLOVA

Page LinkedIn du PCN AMSC :

<https://www.linkedin.com/company/pcn-amsc-fr/>



Vanessa TIXIER



Morgane BUREAU

Questions ?

[pcn-mariescurie@recherche.gouv.fr](mailto:pcn-mariescurie@recherche.gouv.fr)



Chloé RICHARD